



Feuille officielle d'avis du district de Moutier

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. -.80 le mm + TVA (63 mm de large).



Berne

Arrondissement d'ingénieur en chef III, Service pour le Jura bernois, Office des ponts et chaussées du canton de Berne

Fermeture au trafic

Route cantonale N° 248.4: Tavannes - Bellelay - Le Pichoux

Commune: Saicourt (Bellelay)

430.20713 / Renouveau - Chaussée: La Bottière - Bellelay

Tronçon: Depuis le débouché de la «Bottière» (débouché non compris) jusqu'à l'entrée Sud de Bellelay.

Durée: Du lundi 9 octobre à 7h au samedi 21 octobre 2023 à 8h

Exception: Uniquement transports publics (car postal) du 9 octobre au 15 octobre 2023

Conduite de la circulation: Les signalisations réglementaires de chantier et de déviation seront mises en place.

Un itinéraire de déviation est prévu par Le Fuet - Tramelan - Les Genevez - Bellelay (et vice versa).

Restrictions: Pour des raisons de sécurité, le tronçon fermé sera interdit à tous les usagers de la route (véhicules, cyclistes, cavaliers, piétons).

Motif de la mesure: Travaux de renouvellement du revêtement bitumineux.

Notices légales: En vertu de l'article 65 et 66 de la loi sur les routes du 4 juin 2008 (LR, BSG 732.11) et de l'article 43 de l'ordonnance sur les routes du 29 octobre 2008 (OR, BSG 732.111.1), la route mentionnée sera fermée au trafic.

Les travaux de pose de revêtements routiers étant dépendants des conditions météorologiques, il est possible que les périodes de restrictions doivent être reportées ou modifiées à court terme. Le cas échéant, des communiqués diffusés par la radio renseigneront les usagers. Dans tous les cas, le début, respectivement la fin des restrictions, seront déterminés par la mise en place, respectivement l'enlèvement, de la signalisation routière temporaire.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces

perturbations du trafic inévitables. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel du chantier, affecté à la sécurité du trafic.

Loveresse, le 2 octobre 2023

Office des ponts et chaussées



Belprahon

Informations du Conseil communal

Mise en place de la zone 20km/h

La mise en place de la signalisation «zone 20 km/h» dans la zone «Centre» est terminée et est entrée en vigueur (aucun recours n'a été formulé durant le délai légal). Nous prions tous les automobilistes de bien vouloir respecter cette nouvelle limitation. Des bornes ont également été posées à l'endroit où s'arrête le bus. Là aussi, nous vous prions de bien vouloir tenir compte de cette nouvelle signalisation. Le Conseil communal et les piétons vous en remercient.

Belprahon, le 4 octobre 2023

Le Conseil communal



Champoz

Informations communales

Le Conseil communal a pris acte de la démission de M^{me} Marlyse Houmard en tant qu'administratrice des finances et de la démission de M^{me} Alexandra Brogna en tant que secrétaire communale. Il tient à les remercier pour la bonne collaboration, le travail effectué ainsi que pour la bonne entente qu'il a pu entretenir avec elles durant toutes ces années. Il leur souhaite plein de succès pour la suite.

M^{me} Sylvie Nicolet reprend la fonction d'administratrice des finances ainsi que du secrétariat communal et ce dès le 1er octobre 2023. Il la remercie de son engagement au sein de leur commune et lui souhaite beaucoup de plaisir dans sa nouvelle fonction.

Champoz, le 25 septembre 2023

Le Conseil communal

Avis fermeture de la route Marché d'automne

En raison du traditionnel marché d'automne qui se déroule dans le village de Champoz, les tronçons de route suivants seront fermés à tout trafic le samedi 7 octobre 2023 de 6h à 19h:

- La route direction Moron depuis la croisée du bas du village jusqu'à la place de sport, sera fermée à tout véhicule. Il ne sera donc pas possible de traverser le village en véhicule.
- L'axe Moutier-Bévilard sera fermé dans la partie village, il ne sera donc pas possible

de traverser ou d'accéder au village depuis Moutier.

Exceptions: Services d'intervention

Les personnes concernées qui souhaitent emprunter un véhicule pour quitter le village durant cette période devront parquer leur véhicule dans la zone prévue pour le parking de la manifestation.

Champoz, le 27 septembre 2023

Le Conseil communal

Règlement d'organisation

Le règlement d'organisation adopté par l'assemblée communale le 14 juin 2023 a été approuvé par l'Office des affaires communales le 17 août 2023.

Le nouveau règlement entre en vigueur à la date de la présente publication, soit au 4 octobre 2023. Il abroge à cette date le règlement du 11 février 2016.

Champoz, le 27 septembre 2023

Le Conseil communal



Corcelles

Emondage des haies 2024

La séance pour l'attribution de l'émondage des haies 2024 aura lieu le

Lundi 23 octobre 2022 à 19h dans les locaux du Secrétariat communal.

Toute personne intéressée à effectuer ces travaux y est invitée.

Corcelles, le 27 septembre 2023

Le secrétariat communal

Corvées 2023

Comme chaque année, nous rappelons aux personnes concernées que le décompte des heures de corvées doit être arrêté au 30 novembre 2023 et être remis au bureau communal jusqu'au lundi 4 décembre 2023 au plus tard.

Le Conseil communal profite de cette occasion pour remercier toutes les personnes qui contribuent, par leur travail, au bon fonctionnement de la commune.

Corcelles, le 27 septembre 2023

Le Conseil communal



Court

Avis de construction

Requérant: Harold Habegger SA, Anne Freudiger, Route de Chaluet 5, 2738 Court

Propriétaires: parcelle N° 1480: idem requérant; parcelle N° 1483: Anne Freudiger, Danielle Habegger, Judith Habegger Scharding, Laurence Villosz-Habegger

Auteur du projet: KD Architecture SA, Danael Kipfer, Grand-Rue 79, 2720 Tramelan

Emplacement: parcelles N°s 1480 + 1483, aux lieux-dits «route de Chaluet 5 + 9», 2738 Court

Projet: demande de permis de construire a posteriori: rénovation des façades, pose de panneaux sandwich isolés anthracite (changement de couleur)

Dimension: selon plans déposés

Construction: selon plans déposés

Zone d'affectation: zone I (industrielle)

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 27 octobre 2023 inclusivement** auprès de l'administration municipale de Court. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à l'administration municipale (rue de la Vallee 19, 2738 Court).

Court, le 27 septembre 2023

Municipalité de Court, administration municipale



Crémises

Fermeture du secrétariat communal

Pour information, le secrétariat communal sera fermé du 9 au 22 octobre 2023.

Réouverture le mardi 24 octobre 2023 selon l'horaire habituel.

En cas d'urgence, vous pouvez appeler les numéros suivants:

- 076 319 03 71
- 077 450 83 27

Crémises, le 4 octobre 2023

Le Conseil communal



Eschert

Rapport d'analyse de l'eau potable

Les résultats d'analyse officielle du laboratoire cantonal, suite aux prélèvements effectués en date du 18 septembre 2023 ont montré que l'eau potable distribuée par la Commune est conforme aux exigences légales. Aucun Escherichia coli ou Entérocoque n'a été décelé.

Qualité bactériologique: les résultats d'analyse répondent aux dispositions légales.

Eschert le 4 octobre 2023

Le Conseil communal



Grandval

Avis de construction

Requérant: M. Micael Müller, Rte de Corcelles 118, 2746 Crémises.

Auteur du projet: CKTECH Sàrl, M. Cyril Kunz, Chemin du Prailat 11, 2744 Belprahon.

Emplacement: parcelle N° 1107, au lieu-dit: «Grand Rue 38», commune de Grandval.

Projet: changement d'affectation des combles et des remises pour l'aménagement de 2 appartements et d'un studio, pose de velux en toiture, ouverture d'une fenêtre en façade sud et aménagement d'une terrasse à l'Est du bâtiment, peinture des façades existantes.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: HAC.

Dérogations: art. 48 LAE, 67 al. 2 OC et 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 27 octobre 2023 inclusivement** auprès de l'administration communale de Grandval. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 27 septembre 2023.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Révision de l'aménagement local, 2^e dépôt public

En application de l'article 60 al. 2 Loi cantonale sur les constructions, le Conseil municipal met à l'enquête publique des modifications apportées au plan des périmètres de la nature et du paysage PPP pour donner suite à l'opposition de pro natura.

Modifications: Le PPP est complété par 11 périmètres renfermant des herbages riches en espèces. Les nouveaux périmètres de protection sont bordés par un contour lila et désignés dans le plan 1:5000 et sur des extraits (zooms format A4 1:50). 7 périmètres retirés sont mentionnés sur le PPP originel.

Le plan portant les nouveaux périmètres de protection et les extraits A4 et le PPP originel désignant les périmètres retirés, sont accompagnés par l'expertise du bureau Le Foyard. Ils sont déposés à l'Administration municipale pendant 30 jours, du 5 octobre au 3 novembre 2023. Ces documents peuvent également être consultés sur le site de la municipalité: www.grandval.ch.

Les oppositions et réserves de droit écrites et motivées contre les modifications au PPP sont à adresser à l'Administration municipale pendant le délai imparti. Le cas échéant, les séances de conciliation auront lieu, le 7 novembre 2023 dès 14h.

Grandval, le 4 octobre 2023

Le Conseil municipal

Fermeture secrétariat

Le secrétariat sera exceptionnellement fermé jeudi 5 octobre 2023.

En cas d'urgence, vous pouvez appeler le 079 335 80 12.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Grandval, le 4 octobre 2023

Le secrétariat municipal



Moutier

Avis de construction

Requérant: Helvetia Versicherungen, Landolt René, St. Alban-Anlage 26, 4002 Basel

Auteur du projet: Westiform AG, 3172 Niederwangen

Emplacement: Parcelle N° 722, Chemin de la Nant 1

Projet: Pose de nouvelles enseignes lumineuses

Zone: HA3 pc

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 27 octobre 2023 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 27 septembre 2023

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant: Dupre Marlène, Rue de l'Ouest 3, 2740 Moutier

Auteur du projet: Lack Cheminées SA, 2740 Moutier

Emplacement: Parcelle N° 379, Rue de l'Ouest 3a

Projet: Installation d'un nouveau canal de fumée sur bâtiment 3a

Zone: H3

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 27 octobre 2023 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 27 septembre 2023

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant: M. Ciro Di Marzo, Rue de l'Avenir 23, 2740 Moutier.

Auteur du projet: Paerlitec SA, Grand- Rue 49, 2720 Tramelan.

Emplacement: parcelle no 2245, au lieu-dit: «Rue de l'Avenir 23», commune de Moutier.

Projet: remplacement de la chaudière à mazout existante par l'installation d'une pompe à chaleur extérieure au Nord du bâtiment.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: H2.

Dérogation: art. 25 LCFO.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 3 novembre 2023 inclusivement** auprès de l'administration communale de Moutier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 4 octobre 2023.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Mise à disposition de compost

Une benne de compost sera mise à la disposition de la population **dès le vendredi 6 octobre 2023:**

– à côté du point de récolte de la rue du Viaduc

Pour une bonne utilisation du compost sur les jardins ou autres plantations, il faut compter environ 8 à 10 litres par m².

Moutier, le 4 octobre 2023

Services Techniques - Travaux Publics - Moutier

Réaménagement de secteur

En se fondant sur l'article 3, alinéa 2 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière et sur l'article 44, alinéas 1 et 2 de l'ordonnance du 29 octobre 2008 sur les routes (OR), le Conseil municipal de la commune de Moutier décide, avec l'accord de l'Office des ponts et chaussées du canton de Berne, d'introduire les restrictions suivantes en matière de circulation routière:

Marquage d'une bande piétonne débutant à hauteur du bâtiment N° 12 de la Rue des Golats et rejoignant la bande piétonne existante de la Rue de l'Avenir. Une traversée de route est prévue à hauteur du bâtiment N° 7 de la Rue de l'Avenir,

sans marquage de passage piétons. (Parcelles N° 2542 et N° 101)

Retrait du passage piéton existant à la Rue de l'Avenir,

Déplacement de la signalisation OSR 4.08 « Sens unique »

A la rue de l'Avenir, en direction de l'Est. Le sens de circulation autorisé de l'Est en direction de l'Ouest reste inchangé. Le sens de circulation est valable également pour la sortie du parking du tennis de l'Avenir.

Obliquer à droite

A la sortie du parking du tennis de l'Avenir
Motif de la mesure: Sécurisation des piétons

Selon l'article 63, alinéa 1, lettre a et l'article 67 de la loi sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA), les présentes décisions peuvent être attaquées par voie de recours administratif devant la préfète de l'arrondissement administratif du Jura bernois dans les 30 jours à compter de leur publication. Le recours administratif doit être formé par écrit en langue française. Il doit contenir une conclusion, une motivation, l'indication des faits, les moyens de preuve et la signature de l'intéressé(e).

La présente décision entrera en vigueur dès que les signaux auront été mis en place.

Moutier, octobre 2023

Conseil municipal

Modification de la signalisation

En se fondant sur l'article 3, alinéa 2 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière et sur l'article 44, alinéas 1 de l'ordonnance du 29 octobre 2008 sur les routes (OR), le Conseil municipal de la commune de Moutier décide d'introduire (ou d'abroger) la/les restriction(s) suivante(s) en matière de circulation routière:

Interdiction de s'arrêter

Devant l'école de la rue Neuve et l'école du Clos
Motif de la mesure: Sécurisation des écoliers

Abrogation

La signalisation interdiction de parquer devant les deux écoles est abrogée

Selon l'article 63, alinéa 1, lettre a et l'article 67 de la loi sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA), la présente décision peut être attaquée par voie de recours administratif devant la préfète de l'arrondissement administratif du Jura bernois dans les 30 jours à compter de sa publication. Le recours administratif doit être formé par écrit en langue française. Il doit contenir une conclusion, une motivation, l'indication des faits, les moyens de preuve et la signature de l'intéressé(e).

La présente décision entrera en vigueur dès que les signaux auront été mis en place.

Moutier, octobre 2023

Conseil municipal

Stationnement Place du Stand

En se fondant sur l'article 3, alinéa 2 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière et sur l'article 44, alinéas 1 et 2 de l'ordonnance du 29 octobre 2008 sur les routes (OR), le Conseil municipal de la commune de Moutier décide d'introduire les restrictions suivantes en matière de stationnement:

Aire de stationnement limitée à 2h maximum au moyen du disque.

Rue du Nord, parcelle N° 4

Motif de la mesure: Offrir la possibilité aux citoyens de bénéficier de la zone de stationnement

pour accéder aux infrastructures communales et ParcoursVita.

Selon l'article 63, alinéa 1, lettre a et l'article 67 de la loi sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA), les présentes décisions peuvent être attaquées par voie de recours administratif devant la préfète de l'arrondissement administratif du Jura bernois dans les 30 jours à compter de leur publication. Le recours administratif doit être formé par écrit en langue française. Il doit contenir une conclusion, une motivation, l'indication des faits, les moyens de preuve et la signature de l'intéressé(e).

La présente décision entrera en vigueur dès que les signaux auront été mis en place.

Moutier, octobre 2023

Conseil municipal

Zones 30km/h

En se fondant sur l'article 3, alinéa 2 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière et sur l'article 44, alinéas 1 et 2 de l'ordonnance du 29 octobre 2008 sur les routes (OR), le Conseil municipal de la commune de Moutier décide, avec l'accord de l'Office des ponts et chaussées du canton de Berne, d'introduire et d'abroger les restrictions suivantes en matière de circulation routière:

Zones 30 Secteur Nord de la Rue de Soleure; Secteur Ouest de la Rue du Petit-Val; Secteur Sud de la Rue Centrale; Rue de l'Hôtel-de-Ville (parcelle N° 2383)

Signalisation par zones 30km/h

Délimitation

Secteur Nord de la Rue de Soleure; Rue du Crêt, Chemin des Rocailles, Sous-Raimeux, Rue Mercier, Chemin des Tilleuls, Chemin des Bosquets

Secteur Ouest de la Rue du Petit-Val; Rue de la Courtine, Chemin Fin Lépine, Chemin des Combattes, Chemin des Fauvettes, Rue de Moron, Bel-Air, Rue des Chênes, Rue Jolimont, Rue Verguin, Rue du Cagreu, Derrière- les-Crêts

Secteur au Sud de la Rue Centrale; Rue du Viaduc, Chemin du Tunnel, Chemin de la Creuse, Chemin des Bouleaux, Chemin des Pommiers, Chemin Fin de là Outre, Chemin des Vergers, Chemin des Sources, Chemin de Graiteray, Marais Jean-du-Pin, Pré Boivin, Chemin de la Piscine, Rue de Vigneule, Champ-Faudin, Sous- Chaux, Sur Chaux, Sous-le-Crêt, Blanche-Terre, Rue du Grand- Champs, Pré-Riant, Rue de la Paix, Chemin des Mûriers, Rue de l'Est, Pré Jean-Meunier, Beaugard, Chemin du Levant, Chemin des Cerisiers, Champ- Iselet, Rue du Midi

Rue de l'Hôtel-de-Ville, parcelle N° 2383

Abrogation

Vitesse maximale 50km/h « Limite générale » dans toutes les rues touchées dans cette décision par la mise en place de la nouvelle signalisation par zone 30km/h.

Motif de la mesure: Augmentation du niveau de sécurité sur les routes communales

Selon l'article 63, alinéa 1, lettre a et l'article 67 de la loi sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA), les présentes décisions peuvent être attaquées par voie de recours administratif devant la préfète de l'arrondissement administratif du Jura bernois dans les 30 jours à compter de leur publication. Le recours administratif doit être formé par écrit en langue française. Il doit contenir une conclusion, une motivation, l'indication des faits, les moyens de preuve et la signature de l'intéressé(e).

La présente décision entrera en vigueur dès que les signaux auront été mis en place.

Moutier, octobre 2023

Conseil municipal

Mise au concours

La Municipalité de Moutier met au concours:

Un/e éducateur/trice de l'enfance, assistant/e socioéducatif/ive ou titre jugé équivalent, entre 30 et 35%, à l'Ecole à journée continue.

Les informations détaillées de ce poste sont disponibles sur le site internet: www.moutier.ch.

Délai de réception des postulations, par courriel uniquement à chancellerie@moutier.ch: vendredi 13 octobre 2023

Moutier, le 29 septembre 2023

Conseil municipal

Avis de construction

Demande «Après-coup»

Requérant: MIGROS MOUTIER, Rue de l'Ecluse 1, 2740 MOUTIER

Auteur du projet: RP Architecture Sàrl, 2740 Moutier

Emplacement: Parcelles N°s 1366 et 558, Rue de l'Ecluse 3

Projet: Aménagement d'une place couverte extérieure et d'un avant-toit pour le personnel

Zone: HA3

Dérogation: Art. 80 LR

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 3 novembre 2023 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les articles 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 4 octobre 2023

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant: KAMBERI Algbert, Avenue de la Liberté 14, 2740 Moutier

Emplacement: Parcelle N° 1247, Avenue de la Liberté 24

Projet: Pose d'une enseigne lumineuse en façade Sud

Zone: PQ «Centres Sud et Est»

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 3 novembre 2023 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 4 octobre 2023

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant: FG Consulting Sàrl, Rue de l'Hôpital 15, 2520 La Neuveville

Emplacement: Parcelle N° 2015, Rue Mercier 16

Projet: Pose de panneaux photovoltaïques sur les balcons en façade Sud

Zone: H3

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 3 novembre 2023 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les

oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 4 octobre 2023

Services Techniques-Urbanisme



Perrefitte

Sentier des Gorges de Perrefitte

Réouverture après travaux

Les travaux forestiers entrepris voici un mois au bout du sentier des Gorges de Perrefitte sont terminés. Le sentier et les voies d'accès concernés sont maintenant réouverts sans restriction. Les usagers sont remerciés pour leur patience et pour leur compréhension.

Perrefitte, le 4 octobre 2023

Le Conseil municipal

Eau potable

Rapport d'analyse

En date du 19 septembre 2023, le surveillant du réseau d'eau a prélevé des échantillons d'eau potable dans le cadre de l'autocontrôle, afin de vérifier le respect des exigences légales posées à l'eau potable. Du résultat de l'analyse du Laboratoire cantonal, respectivement du Service d'inspection de l'eau potable et des eaux de baignade, il ressort que les propriétés des échantillons analysés sont conformes aux prescriptions.

Perrefitte, le 4 octobre 2023

Le Conseil municipal



Petit-Val

Avis de construction

**** Modification du permis de construire N° PC 47/2022 accordé le 30 septembre 2022 ****

Requérante : Commune mixte de Petit-Val, Derrière les Hôtas 23, 2748 Souboz.

Auteur du projet : Bureau d'ingénieurs ATB SA, Rue Industrielle 15, 2740 Moutier.

Emplacement : parcelles N°s 3, 12, 25, 54, 72, 75, 79, 110, 111, 113, 115, 116, 121, 126, 127, 128, 129, 132, 157, 161, 164, 182, 183, 194, 196, 229, 230, 327, 328 et 334 du ban de Monible + 88 du ban de Sornetan, aux lieux-dits : « Sous ce Mont, Prés Fros, Clos des Neuvelles, Vêlie, Dos chez Petit, Vieux Echert, Clos des Jardins, Sentier de Ravière, Rte de Châtelat, Clos des Mottes, Dans le Cras et Les Grands-Champs (Monible) + Semplain (Sornetan), Monible et Sornetan, commune de Petit-Val. »

Projet : pose d'une nouvelle conduite de transport pour l'alimentation en eau de Monible avec défrichement temporaire, remplacement du réseau existant et des bornes d'hydrantes, adaptations des raccordements d'immeubles et nouvelles chambres de vannes.

Modifications : prolongement de la route goudronnée sur la parcelle N° 127, pose de pavés granit autour de la fontaine sur les parcelles N°s 230 et 334, remplacement d'une partie de la surface goudronnée par deux surfaces en pavés granit sur les parcelles N°s 113 et 230 et d'une surface verte sur la parcelle N° 113 (Monible).

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : agricole.

Recensement arch. : ensemble bâti C «Village de Monible».

Dérogations : art. 24 LAT, 25 LCFo et 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 27 octobre 2023 inclusivement** auprès de l'administration communale de Petit-Val. Les oppositions ou réserves de droit, **uniquement contre les modifications**, faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 27 septembre 2023.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Fermeture de la route de la Combe à Sornetan

A l'occasion du Tir des Moines organisé par la Société de tir Petit-Val, nous vous informons que la route reliant le village de Sornetan à la Combe sera fermée à la circulation selon l'horaire suivant :

- Samedi 14 octobre 2023 : de 8h à 12h et de 13h à 18h
- Dimanche 15 octobre 2023 : de 08h à 12h et de 13h à 18h
- Dimanche 22 octobre 2023 : de 08h à 12h et de 13h à 18h

Souboz, le 4 octobre 2023

Conseil communal

Avis de construction

Requérant : Julien Barth, La Cotine 21, 2715 Monible

Emplacement : Parcelle N° 218, Cotine 21, Monible

N° eBau : 2023-15748

Projet de construction : Ouverture d'une fenêtre de toit type Velux côté Est du bâtiment principal N° 21

Dimensions : Selon plans déposés

Zone : Agricole

Dérogation : Art. 24c LAT accordée

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 3 novembre 2023 inclusivement**, à l'Administration communale de Petit-Val, Derrière les Hôtas 23, 2748 Souboz, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Souboz, le 4 octobre 2023

Secrétariat communal



Reconvilier

Administration municipale, vacances d'automne

En raison des vacances d'automne, les guichets de l'administration municipale seront fermés du 9 au 13 octobre 2023. Nous sommes atteignables pour les urgences et certains services restent à disposition par téléphone ou sur rendez-vous – 032 482 73 73.

Nous vous remercions pour votre compréhension et vous informons que la prise de rendez-vous est privilégiée pour les demandes particulières.

Reconvilier, 25 septembre 2023 Administration municipale

Travaux le long de la Grand-Rue.

La Municipalité vous informe qu'elle a débuté le remplacement des conduites d'alimentation et

d'assainissement en eau le long de la Grand-Rue, depuis le carrefour de la route de Saules jusqu'au quai de gare. L'entreprise Ru-Calor SA profitera de cette occasion pour agrandir son réseau de distribution du chauffage à distance. La durée des travaux s'étendra jusqu'à mi-décembre.

À cette occasion, des perturbations de circulation et piétonnier sont à prévoir et une signalisation adéquate sera mise en place afin de garantir votre sécurité. Les places de parc de la gare (zone bleue) seront supprimées pendant toute la durée des travaux.

Les arbres qui ont été coupés afin de mener à bien les travaux seront compensés.

Nous vous remercions d'avance pour votre compréhension.

Reconvilier, 26.09.2023

Au nom des services industriels

Permis de construire récemment délivrés

Le Conseil municipal a octroyé les permis de construire suivants :

- à Anchisi Jérôme pour la pose d'une piscine creusée non chauffée et agrandissement de la terrasse suspendue au Sud du bâtiment, Rue des Oeuchettes 16, parcelle N° 1336
- à Saner Pascal pour la construction d'un pavillon de jardin non chauffé, équipé d'un conduit d'évacuation des fumées pour le raccordement d'une cuisinière de terrasse à foyer fermé, Rue des Fraïches 17b, parcelle N° 914
- à Hofstetter Benjamin pour le remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur extérieure, élimination de la citerne à mazout existante, remplacement des fenêtres et isolation intérieure, Rue du Collège 1, parcelle N° 137
- à la Commune bourgeoise de Reconvilier pour le changement d'affectation de la partie Sud de la loge pour le stockage de matériel et l'entrepôt de véhicules en état de fonctionner pour le domaine agricole et sylvicole, à la place de l'hébergement de vaches allaitantes et leurs veaux, sans modification du bâtiment, Sous Montoz 1, parcelle N° 2146
- à Torti Frères SA pour la démolition d'une remise (demande après-coup), Rue de l'Est 5, parcelle N° 1127
- à Rota marina et Gianantonio pour le remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur extérieure, élimination de la citerne à mazout existante, Rue de Boron 20, parcelle N° 1407
- à Hunsperger Boris pour le changement d'affectation d'un local commercial en logement et création de 4 places de parc, Rue du Bruye 8, parcelle N° 1043
- à Rufener Michael pour la rénovation d'une maison d'habitation comprenant le remplacement du chauffage électrique central par un raccordement au chauffage à distance, le remplacement de toutes les fenêtres intérieur bois extérieur aluminium, transformation d'une fenêtre en porte-fenêtre en façade Sud, Rue du Dr. Tièche 19, parcelle N° 172
- à Boata Ancuta-Andreea et Vasilica-Lucian pour la construction d'une maison familiale avec pose d'une pompe à chaleur en toiture sur la parcelle 2309, démolition du vestibule sis en façade Sud de la parcelle 85, création d'un accès à la parcelle 2309, Le Benevis 2 et 2c, parcelles N° 2309 et 85

- à Schwab Jean-Paul pour la pose d'un abri sur la terrasse existante au 1er étage, Rue du Moulin 5, parcelle N° 24
- à Spring Daniel pour l'aménagement de 2 places de parc en revêtement filtrant, Jolimont 4a, parcelle N° 1277
- à Xhemaili Shqiponjë pour la pose d'une serre pour culture hors sol à titre privé (demande après-coup), Rue du Bruye 9, parcelle N° 121

La Préfecture du Jura bernois a octroyé les permis de construire suivants :

- à RU-Calor SA pour l'extension du réseau de distribution de chaleur à distance (conduites enterrées), Grand-Rue, parcelle N° 44
- à RU-Calor SA pour l'extension du réseau de distribution de chaleur à distance (conduites enterrées), Chemin des Mésanges, La Chaudrette et Rue du Dr. Tièche, commune de Reconvilier, parcelles diverses
- à Celtor SA pour l'agrandissement de l'atelier existant, non chauffé, à l'Ouest du bâtiment N° 1e, aménagement d'un pont-roulant et modification du terrain, Ronde-Sagne 1e, parcelle N° 935
- à Le Tamaris lieu de vie et de réhabilitations Sàrl pour la rénovation générale intérieure d'une institution, réaménagement de pièces permettant l'ajout de chambres (pour l'institution), isolation extérieure et nouvelles façades ventilées, rehaussement de la toiture, changement des fenêtres, ajout de velux, démolition d'une saillie au sous-sol, ajout de couverts, remplacement du chauffage à mazout par une PAC extérieure, ajout de panneaux photovoltaïques intégrés en toiture, divers aménagements extérieurs dont un nouvel enrobé au Nord-Est du bâtiment, création d'une terrasse et construction d'un muret à l'Ouest, Jolimont 9, parcelle N° 1253
- à Celtor SA pour la reconstruction et agrandissement de la halle de transbordement, aménagement d'une déchetterie couverte et installation d'un système anti-incendie, Ronde-Sagne 1c, parcelle N° 935

Reconvilier, le 4 octobre 2023

Le secrétariat municipal



Saicourt

Informations communales

Procès-verbal de l'assemblée municipale du 26 juin 2023

Conformément à l'article 62 du Règlement d'organisation, le procès-verbal a été déposé publiquement du 9 au 28 août 2023. Aucune opposition n'ayant été déposée, le Conseil municipal l'a ratifié lors de sa séance du 11 septembre 2023.

Tarif des émoluments

Lors de sa séance du 11 septembre 2023, le Conseil municipal a approuvé le nouveau tarif des émoluments. Il entre en vigueur avec effet rétroactif au 1er septembre 2023. Le tarif peut être consulté au bureau municipal durant les heures d'ouvertures.

Société de promotion de la commune de Saicourt

Un troc pour le matériel et les habits de sport d'hiver aura lieu le dimanche 5 novembre 2023 à la halle de gymnastique du Fuet. Infos

pratiques : réception de la marchandise de 9h à 10h, vente de 10h à 15h, restitution des invendus de 15h à 16h. Le 20% des ventes revient à l'organisateur. Inscription obligatoire à spcsaicourt@gmail.com.

Le Fuet, le 4 octobre 2023

Conseil municipal



Tavannes

Avis de construction

Requérants : M^{me} et M. Noémie et Cédric Niederhauser, Sous le Mont 14, 2710 Tavannes.

Auteur du projet : LACK Cheminées SA, Chemin de la Foule 13, 2740 Moutier.

Projet : installation d'un poêle avec canal de fumée en façade nord-est du bâtiment Sous le Mont 14 sis sur la parcelle N° 2146 en zone agricole.

Dimensions et genre de construction : selon plans et dossier déposés.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 27 octobre 2023 inclusivement, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 27 septembre 2023

Le chef des travaux publics



Valbirse

Commune mixte de Valbirse

Ordonnance d'organisation

En date du 21 septembre 2023, le Conseil communal a modifié l'Ordonnance d'organisation.

La modification porte sur l'ajout d'un article relatif à l'autonomisation du Service social Centre-Orval dans le domaine des ressources humaines et la correction d'une erreur à l'article 39 (visa des factures).

La modification entre en vigueur au 1^{er} octobre 2023, sous réserve d'un éventuel recours formé à son encontre. L'ordonnance modifiée peut être consultée auprès de l'administration communale, sur rendez-vous. L'ordonnance révisée se trouve aussi sur le site internet de la commune, www.valbirse.ch (sous Administration - Règlements et taxes).

Un recours peut être formé contre la décision du Conseil communal, dans un délai de 30 jours à compter de la présente publication, auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Bévilard, le 25 septembre 2023

Conseil communal de Valbirse

Elections du 22 octobre

Utiliser la carte de légitimation correspondante

Les électrices et électeurs de Valbirse sont appelés à participer à deux scrutins le 22 octobre 2023 : sur le plan communal et sur le plan fédéral. La commune rappelle que la carte de légitimation blanche ne permet de voter valablement que pour les élections au Conseil national et au Conseil des Etats. La carte de légitimation jaune ne permet de voter que pour l'élection communale. Les personnes qui souhaitent participer aux deux scrutins doivent utiliser les deux cartes de légitimation.

Bévilard, le 27 septembre 2023

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérant : M. Yves Perrin, Route de Moron 15, 2735 Malleray.

Emplacement : parcelle no 1345, au lieu-dit : « Chemin des Rossignols 4 et 4a », Malleray, commune de Valbirse.

Projet : installation d'une fosse pour les eaux usées.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : agricole.

Zone de protection : périmètre de protection du paysage (art. 531 RCC).

Dérogations : art. 24 LAT et 25 LCFo.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 3 novembre 2023 inclusivement auprès de l'administration communale de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 4 octobre 2023.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Divers

Syndicat de communes des sapeurs-pompiers Val d'Or

Mise au concours

Le syndicat de communes des sapeurs-pompiers Val d'Or met au concours pour le 1er janvier 2024 pour une fin de période de 2 ans, le poste de

Vice-Commandant du corps des sapeurs-pompiers Val d'Or

Formations demandées :

Cours cantonal pour chef d'intervention I - Cours cantonal administratif pour commandants et fourriers. Les candidat(e)s doivent être domicilié(e)s dans une des communes affiliées (Saicourt - Petit-Val - Rebévelier).

Le cahier des charges et la description de poste, sont disponibles auprès du commandant actuel par tél. au 078 739 67 98.

Les dossiers de candidature sont à adresser au : CSP Val d'Or - p.a. Cdt Cédric Liechti - Clos Devant 16, 2748 Souboz, jusqu'au 4 novembre 2023.

Souboz, le 4 octobre 2023

Pour l'Etat-Major - Cdt Cédric Liechti

Projet Avenir Berne romande (ABR)

Invitation à la présentation publique du projet de rénovation du bâtiment «Tavannes Machines»

La population de Tavannes ainsi que les personnes intéressées sont invitées **jeudi 26 octobre à 19h30 à la salle communale** pour une présentation du projet architectural en présence du **conseiller d'Etat Christophe Neuhaus**, chef de la Direction des travaux publics et des transports du Canton de Berne. L'ancien bâtiment «Tavannes Machines» situé rue H.F. Sandoz 80 à Tavannes, sera prochainement assaini et rénové en vue d'accueillir en 2025 des services de l'administration cantonale. Les travaux de ce nouveau centre administratif tiendront compte du caractère historique de l'édifice emblématique de l'histoire industrielle de la région.

Les architectes et les responsables de la construction répondront volontiers aux questions du public à l'issue de la présentation.

Berne, le 28 septembre 2023

Direction des travaux publics et des transports / Office des immeubles et des constructions

Assemblée des délégués du 2 novembre 2023 à 19h30 Au foyer de la maison de paroisse de Bévilard

ORDRE DU JOUR

1. Accueil
2. Nomination des scrutateurs
3. Procès-verbal de l'assemblée du 1er juin 2023 - acceptation
4. Budget 2024 - acceptation
5. Election du Président du Par8
6. Election du Vice-président du Par8
7. Activités du Par8
8. Informations des pasteurs
9. Parole aux délégués
10. Divers

Tavannes, le 5 septembre 2023

Secrétariat du Par8, 2710 Tavannes

informations pratiques



Saicourt

Administration municipale
Pré Paroz 1
2712 Le Fuet

Téléphone: 032 481 24 03
Courriel: admin@saicourt.ch
Heures d'ouverture: Mardi 10h à 11h et 15h à 18h
Mercredi 10h à 11h
Jeudi 15h à 16h
Vendredi 10h à 11h
Site internet: www.saicourt.ch

Indications officielles

- Directrice du syndicat scolaire Saicourt – Petit-Val: M^{me} Sophie Bilat, 032 484 98 30 (écoles enfantines et primaires)
- Directeur de l'école secondaire de la Courtine: Jérôme Montavon, 032 484 01 06

Heures d'ouverture déchetteries: Du lundi au samedi de 7h à 19h



Saules

Administration communale
Milieu du Village 13
2732 Saules

Téléphone: 032 481 38 28
Courriel: commune@saules-be.ch
Heures d'ouverture: mercredi de 16h à 17h
ou sur rendez-vous
Site internet: www.saules-be.ch



Seehof

Commune municipale
Gross-Karlisberg 23a
2747 Elay . Seehof

Téléphone: 032 499 96 60
Courriel: gemeinde@gemeindeseehof.ch
Heures d'ouverture: Ouvert le lundi de 9h à 11h



Sorvilier

Administration municipale
Rue Principale 18
2736 Sorvilier

Téléphone: 032 492 18 29
Courriel: adm@sorvilier.ch
Heures d'ouverture: Lundi de 16h à 18h 30
Site internet: www.sorvilier.ch

informations pratiques



Crémises

Secrétariat communal
Rue du Collège 6
2746 Crémises

Téléphone: 032 499 95 42
Courriel: secretariat@cremines.ch
Site internet: www.cremines.ch

Heures d'ouverture du secrétariat communal

- Mardi matin fermé, mardi après-midi de 13 h 30 à 18 h.
- Jeudi matin de 7 h 30 à 12 h, jeudi après-midi de 15 h à 17 h.

Heures d'ouverture déchetteries

- Mardi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h
- Jeudi de 16 h à 19 h
- Samedi de 10 h à 12 h



Eschert

Commune mixte d'Eschert
Rue du Tilleul 1
2743 Eschert

Téléphone: 032 493 40 85
Courriel: secretariat@eschert.ch
Site internet: www.eschert.ch

Heures d'ouverture écopoint pour la ferraille

Ouvert tous les 1^{ers} samedis du mois (sauf janvier et août, le 2^e samedi du mois) de 11 h à 12 h.
Pour les dates effectives, se référer au mémodéchets de la commune.



Grandval

Secrétariat municipal
Grand-Rue 29
2745 Grandval

Téléphone: 032 499 95 55/079 729 56 89
Agence AVS du Grand Val: 032 495 16 77 (répondeur en cas d'absence)
Courriel: secretariat@grandval.ch
Site internet: www.grandval.ch

Heures d'ouverture: Mercredi matin de 9 h 30 à 10 h 30
Jeudi soir de 18 h à 19 h 30 ou sur rendez-vous

Déchetterie ouverture: Jeudi soir de 17 h à 19 h

informations pratiques



Moutier

Municipalité de Moutier
Rue de l'Hôtel-de-Ville 1
Case postale 927
2740 Moutier

Heures d'ouverture

Tous les bureaux municipaux (sauf Service social):

Lu - ma 9h à 11h et 15h à 17h

Mercredi 15h à 17h

Jeudi 15h à 18h

Vendredi 9h à 11h et 14h à 16h

Service social:

Lu et ve 9h à 11h et 14h à 16h

Ma et Me 14h à 16h

Jeudi 14h à 18h

Police administrative:

Lu - ma et ve 10h à 11h et 15h à 16h

Mercredi 15h à 16h

Jeudi 10h à 11h et 16h à 18h

Téléphones

Centrale 032 494 11 11

Fax 032 493 12 19

Chancellerie 032 494 11 11

Impôts 032 494 11 21

Caisse municipale 032 494 11 25

Contrôle des habitants 032 494 11 27

Service social 032 494 11 34

Agence AVS 032 494 11 39

Police administrative 032 494 11 29

Bâtiments.Urbanisme. 032 494 13 33

Travaux publics 032 494 13 33

Electricité.Eau. 032 494 12 14

Service de piquet

Electricité. Eau 032 494 12 12

Centre de l'enfance

Ecole à journée continue 032 493 56 31

Service d'accueil en famille 032 492 10 05

SeJAC 032 493 10 11

Bibliothèque 032 493 59 69

Service de renseignements juridiques

Chancellerie municipale 032 494 11 11

Carte journalières (prix Fr. 48.-)

Caisse municipale 032 494 11 25

Bons prévôtois

Caisse municipale 032 494 11 25

Site internet
www.moutier.ch

Courriel
info@moutier.ch